

de caractère inférieur. De ce qui précède on pourrait conclure que les meilleurs amis de la réforme de l'habitation sont l'architecte de la cité, l'officier de santé et ceux à qui est confiée la tâche de faire observer les lois régissant la construction et l'habitation. C'est une bonne fortune pour Toronto d'avoir à la tête de ces départements des hommes comme le Dr Hastings et M. Pearce. Aucune cité en Amérique n'est mieux servie par des fonctionnaires en de semblables positions. C'est le devoir de tous ceux qui désirent obtenir de meilleures conditions de vie et d'habitation de les seconder en leur donnant tout le pouvoir législatif nécessaire pour le contrôle et la surintendance, et en les appuyant sous tout rapport, quand leur contrôle est menacé par des influences funestes.

Aménagement de ville et habitation

À la suite des deux mesures ci-haut mentionnées et s'y trouvant, d'ailleurs, inséparablement rattaché, le principal moyen de remédier à l'habitation défectueuse est un système convenable d'aménagement de ville. Il n'est pas nécessaire d'énumérer ici les différents côtés de l'œuvre maintenant comprise communément sous ce terme d'*Aménagement de ville*. Il serait peut-être désirable, cependant, de considérer quelques-unes des réformes premières qu'il serait presque impossible d'accomplir sans une législation d'aménagement de ville.

Il est évident pour tous que les difficultés d'habitation sont aggravées outre mesure par le manque de commodités de transport. De plus, avec une concentration de fabriques et de boutiques dans le centre de la cité, comme c'est le cas à Toronto, un service de transport ordinaire ne répondra pas aux besoins des travailleurs. Il faudrait au moins un système de transport rapide et à bon marché pour empêcher la congestion autrement